

Communiqué de Presse

Paris (France) – Le 19 février 2020 à 17h45

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 février 2020

Les résolutions relatives au plan de restructuration ont été adoptées à l'unanimité par les actionnaires

Le Groupe Ymagis (FR0011471291, MAGIS), spécialiste européen des technologies numériques pour l'industrie du cinéma, annonce que les résolutions proposées aux actionnaires d'Ymagis à l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce mercredi 19 février 2020, relatives au plan de restructuration financière annoncé le 2 décembre dernier, ont été approuvées à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

La mise en œuvre du plan de restructuration financière et l'émission des ORAR et des BSA restent soumis à l'homologation par le Tribunal de Commerce de Paris du Protocole de Conciliation, prévue au plus tard le 15 mars 2020.

Seule la 6^e résolution, non liée au plan de restructuration, qui portait sur la délégation de compétence pour procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise, a été rejetée.

Les votes exprimés représentaient 41,32% des actions ayant droit de participer au vote et 50,14% des droits de vote existants.

A la date de l'Assemblée, le nombre total des actions ayant le droit de participer au vote était de 7 672 843 et le nombre de droits de vote correspondant de 9 036 079.

L'ensemble des documents relatifs à l'Assemblée Générale, y compris les résultats des résolutions proposées à l'Assemblée Générale sont disponibles sur le site Internet de la société (www.ymagis.com), dans la rubrique investisseurs, section Information Réglementée.

Voir résultats des votes en annexe, page suivante

Prochaine publication: 24 février 2020 (après Bourse) – chiffre d'affaires annuel 2019

A PROPOS DU GROUPE YMAGIS

Ymagis est le spécialiste européen des technologies numériques pour l'industrie du cinéma. Fondé en 2007, le Groupe, dont le siège social est à Paris, est aujourd'hui présent dans 22 pays avec 750 collaborateurs et se structure autour de 4 Business Units : CinemaNext pour les activités de services aux exploitants cinématographiques (ventes et installation, solutions logicielles, support technique/NOC et consulting), Eclair pour les activités de services de contenus (post-production, acheminement cinémas, distribution numérique, multilingue et accessibilité, restauration et préservation), Virtual Print Fee (VPF) pour les solutions de financement et « Autres activités » (réalité virtuelle). Pour plus d'informations, connectez-vous sur www.ymagis.com

YMAGIS est coté sur Euronext Paris et fait partie des indices CAC Small, CAC Mid and Small et CAC All-Tradable.

GROUPE YMAGIS

Jean Mizrahi, Président
Tél. : +33 (0)1 75 44 88 88
investisseurs@ymagis.com

CALYPTUS

Mathieu Calleux
ymagis@calyptus.net
Tél. : + 33 (0)1 53 65 68 62



Annexe : Résultat des votes

Résolution	Pour		Contre/abstention	
	Nombre de voix pour	% des votes exprimés	Nombre de voix contre/abstention	% des votes exprimés
Assemblée générale extraordinaire				
1^{ère} résolution (Délégation de compétence pour procéder à l'émission d'obligations remboursables en actions ou rachetables par la Société (« ORAR »), avec suppression du DPS)	4 530 720	100,00%	0	0%
2^{ème} résolution (Délégation de compétence pour l'émission et à l'attribution à titre gratuit de bons de souscription d'actions (« BSA ») au profit des actionnaires)	4 530 720	100,00%	0	0%
3^{ème} résolution (Délégation de compétence pour l'émission d'actions dans le cadre d'une augmentation de capital, avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées)	4 530 720	100,00%	0	0%
4^{ème} résolution (Délégation de compétence pour l'émission d'actions dans le cadre d'une augmentation de capital par compensation de créance, avec suppression du DPS au profit d'un bénéficiaire dénommé) ⁽¹⁾	1419083	100,00%	0	0%
5^{ème} résolution (Plafond des autorisations au titre des troisième et quatrième résolutions)	4 530 720	100,00%	0	0%
6^{ème} résolution (Délégation de compétence pour procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise)	993 398	21,93%	3 537 322	78,07%
7^{ème} résolution (Pouvoirs)	4 530 720	100,00%	0	0%

⁽¹⁾ Exclusion des actions sur la résolution 4 de la société TARGETIN